

Cadre à insérer dans les pages

Vidéo Youtube

Information juridique

Selon les conditions d'utilisation du 1^{er} juin 2021 de  Youtube (un service qui est la propriété de  Google qui est lui-même une filiale de la maison mère  Alphabet Inc.) accessible à l'adresse suivante <https://www.youtube.com/t/terms>, ceux qui y placent du contenu ont accepté de manière éclairée, en conservant leur droit de propriété (droit d'auteur et/ou Copyright), d'accorder aux autres utilisateurs une licence permettant à tous de reproduire, diffuser, modifier, afficher ou exécuter ce contenu.

Extrait :

Votre contenu

Vous conservez tous les droits de propriété sur votre Contenu. Ce qui est à vous reste à vous.

Puis, plus loin :



Accord de licence aux autres utilisateurs

Vous concédez également à chaque utilisateur du Service une licence pour le monde entier, non exclusive et libre de droits permettant d'accéder à votre Contenu par le biais du Service, et d'utiliser ce Contenu (y compris le droit de le reproduire, le diffuser, le modifier, l'afficher ou l'exécuter) tel qu'autorisé par les fonctionnalités du Service.

De fait, puisque vous restez propriétaire de votre contenu et que vous accordez de manière éclairée une telle licence aux autres utilisateurs, les autres termes des conditions d'utilisations de Youtube ne s'appliquent pas. Il s'agit bien de votre droit de propriété sur lequel vous accordez une licence explicite et directe aux autres utilisateurs sans intermédiaire (telle que Youtube par exemple). Youtube n'étant ici qu'un vecteur de ces informations de licence via ses conditions d'utilisation.

Vous avez donc placé votre contenu sous une licence similaire et compatible avec la licence **CC Zero** :
<http://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr>.



Arguments légaux complémentaires



Puisque ce contenu est diffusé gratuitement et qu'il peut être affiché sur tous les sites web, il n'y a aucun préjudice envers les auteurs de diffuser ce même contenu sur ce site web en hébergeant localement une copie sur notre propre serveur. Au contraire, nous essayons de mettre en valeur le travail des auteurs et nous en faisons de fait la promotion. On peut donc considérer qu'il y a, dans les faits, une plus-value pour les auteurs concernés.

D'autre part, le contenu mis en avant ici relève de ce que nous considérons comme relevant d'un intérêt public prépondérant.

Vous avez la possibilité de [nous contacter](#) si vous avez des questions ou des objections à ce sujet.

Infomaniak



ATTENTION, la visite de cette page implique une connexion à un serveur de **infomaniak.ch** et une autre à **infomaniak.com** pour l'affichage des vidéos. Ceci peut constituer un risque. Avec cet état de fait, nous sommes obligés de constater que l'Etat de Neuchâtel n'est visiblement pas en mesure d'héberger lui-même ses propres vidéos.

Le webmestre de ce site web affiche tout de même ces vidéos car il estime que le risque est relativement faible. Néanmoins, il décline toute responsabilité ayant un rapport à cette situation.

Privée



Cette séance spéciale n'est pas inscrite dans l'agenda publique



GCNE 21-25

Grand Conseil Neuchâtelois - législature 2021 - 2025					
2021	29 et 30 juin (session des comptes)	31 août et 1er septembre	28 et 29 septembre	2 et 3 novembre	7 et 8 décembre (session du budget)

VF 21-25

Votations et élections fédérales - 2021 à 2025				
2021			26 septembre	28 novembre
2022	13 février	15 mai	25 septembre	27 novembre
2023	12 mars	18 juin	E 22 octobre	26 novembre
2024	3 mars	9 juin	22 septembre	24 novembre
2025	9 février	18 mai	28 septembre	30 novembre
E = Election du Conseil national				

From:

<https://pop-vdt.ch/> - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:

<https://pop-vdt.ch/cadre?rev=1633559545>

Last update: **07.10.2021 @ 00:32**

